

Décret n° 2002-186 du 24 Avril 2002
portant ratification du nouvel accord de partenariat
entre les membres du groupe des Etats d'Afrique,
des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la
Communauté Européenne et ses Etats membres,
d'autre part.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu la loi n° 1-2002 du 24 Avril 2002 autorisant la ratification du nouvel accord de partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté Européenne et ses Etats membres, d'autre part ;

Vu, ensemble, les décrets n°s 99-1 du 12 janvier 1999 et 2001-219 du 8 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

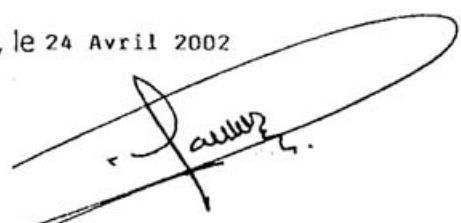
DECRETE :

Article premier.- Est ratifié le nouvel accord de partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté Européenne et ses Etats membres, d'autre part.

L'accord dont s'agit est annexé au présent décret.

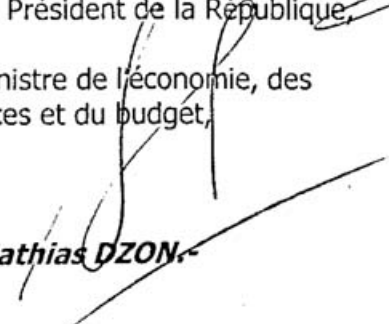
Article 2.- Le présent décret sera inséré au Journal officiel.

Fait à Brazzaville, le 24 Avril 2002


Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie, des
finances et du budget,


Mathias DZON.-